

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 26 septembre, à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence de monsieur François **ROVASIO**, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 septembre 2023

Date d'affichage : 22 septembre 2023

PRESENTS : François **ROVASIO** maire, Bernard **MILLE** 1^{er} adjoint, Martine **MASSON** 2^{ème} adjointe, José **VARESANO** 3^{ème} adjoint, Florent **FRETY** 4^{ème} adjoint, Marie-José **AMEVET**, Sylvie **BORJON**, Véronique **FERRY**, Corinne **COLLOMBET**, Odile **PIATON**, Franck **LEFEVRE**, Christophe **AZAÏS**

ABSENTS : Muriel **BARD** (procuration François **ROVASIO**), Nelly **CHAIN** 4^{ème} adjointe (procuration Florent **FRETY**), Alexandre **THOMAS**, Isabelle **ALBERT**, Thomas **BILLON-PIERRON**, Raphaël **PELLEGRINI**, Pascale **EXCOFFIER**,

SECRETARE DE SEANCE : Franck **LEFEVRE**

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 21 août 2023

Madame Martine **MASSON** demande de rajouter dans les questions diverses concernant l'eau potable que les réservoirs doivent être nettoyés au moins une fois par an.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal du conseil municipal du 21 août 2023 est approuvé à la majorité par le conseil municipal.

Deux non-participations au vote (Bernard **MILLE**, Marie-José **AMEVET**)

Une abstention (Véronique **FERRY**)

2. Approbation convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Point reporté.

3. Attribution marché public travaux d'entretien de voiries : avenue de la Gare/Montdenis

La société retenue est **EIFFAGE** de Gilly-sir-Isère pour la somme de 80 986.16 € HT.

Sur l'avenue de la gare, les barrières bois vont être retirées et remplacées par un trottoir avec un tapis en enrobé.

A Montdenis, le tapis de la route à partir de la ferme va être refait.

Après en avoir délibéré, l'attribution du marché public travaux d'entretien de voiries: avenue de la Gare/Montdenis est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

4. Attribution marché public travaux de démolition pour le réaménagement du centre Bourg

Point reporté.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

La commission d'appel d'offre s'est réunie ce matin. 7 entreprises ont répondu au marché public.

Une phase de négociation a été acté par la commission et les réponses des entreprises sont attendues pour le 4 octobre.

Le conseil municipal sera convoqué le 11 octobre afin de désigner l'entreprise retenue.

Monsieur Bernard MILLE précise que les prix sont en dessous de la prévision.

5. Suppression d'un emploi

Cette suppression concerne un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (24H). L'agent sur ce poste est passé à 31 heures.

Après en avoir délibéré, la suppression d'un emploi est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

6. Bois et forêts : vente sur pied parcelle n° 9

La parcelle n° 9 est située à Tourmentier (Pont des Moulins) et a un volume de 6000 M³. La coupe du bois est prévue en 2024.

Après en avoir délibéré, la vente sur pied de la parcelle n° 9 est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

7. Bois et forêt : report coupe n° 3 en bois façonnés

La parcelle n° 3 est située à Grenis et la coupe de 400 M³ est reportée en 2024.

Après en avoir délibéré, le report de la coupe n° 3 en bois façonnés est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

8. Mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP (groupes et montants)

Le régime indemnitaire RIFSEEP tient compte de la fonction, du degré d'expertise de l'agent et d'autres paramètres. Les primes actuellement fixées par la commune sont bien trop basses et il devient difficile de recruter du personnel. Pour cela une révision de ces primes est nécessaire.

Après en avoir délibéré, la mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP (groupes et montants) est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

9. Acquisition licence 3

Une License 3 est en vente sur la commune au prix de 10 000 €. Le quota de licence est atteint sur la commune. Le maire propose de l'acquérir et de la mettre en location (Une personne serait intéressée).

Après en avoir délibéré, l'acquisition de la licence 3 est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

10. Transfert de compétence : syndicats des Loyes et SIAAEMM (Syndicat Intercommunal de l'Alimentation et de l'Aménagement des Eaux de la Moyenne Maurienne)

L'eau potable de la commune a été transférée à la 3CMA. Le syndicat des Loyes et le SIAEMM auraient dû être transférée également mais l'état s'y oppose. Des factures sont en attente car la commune n'a plus la compétence et la 3CMA ne l'a pas.

L'état doit prendre ces responsabilités et régler au plus tôt cette situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte et espère que cette situation sera bientôt résolue.

11. Comptes rendus réunions

La commission d'appel d'offres de la 3CMA concernant le groupement de commandes : fourniture d'électricité et services associés s'est réunie le 7 septembre 2023. Cette réunion a permis d'analyser les aspects techniques des candidats qui ont répondu à cet appel d'offres. Cette commission se réunira début octobre pour analyser les offres de prix.

12. Questions diverses

- Eclairage Public

Les travaux vont commencer en Octobre.

La première heure d'éclairage se fera à 100% de luminosité.

La deuxième heure à 70%.

A partir de la troisième heure et jusqu'à 5 heure du matin à 30%.

De 5 heure du matin et jusqu'à l'extinction de l'éclairage à 70%.

- Bar du Kiosque

Monsieur le maire précise que les demande du bar du kiosque se feront mais pas dans l'immédiat. Il précise que la mairie participe déjà énormément en prêtant à titre gratuit le local, paye l'électricité, l'eau, le téléphone et internet.

- Conseil d'Ecole

L'organisation de l'élection des parents d'élèves se fera par correspondance.

- Démarches frauduleuses

Actuellement deux sociétés (VEOLIA & SAVOIE LABO) font du démarchage sur notre commune. Monsieur le maire indique qu'elles ne sont pas mandatées par la commune.

- Chalet Capucetti

Pour information le chalet de Monsieur Capucetti n'est toujours pas détruit.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

- *Montdenis*
Une partie du chemin communal s'effondre mais depuis 2017, le propriétaire ne fait rien malgré une procédure de mise en péril.

- *Facture d'Eau*
Une consommation de 617 m³ a été constatée sur Montdenis. Il s'agit des toilettes publiques qui effectuent des chasses automatiques pour prévenir du gel. Une étude est en cours pour limiter cette consommation (utilisation de toilette sèche, ...).

- *Tracteur*
La société TELT met en vente un tracteur et son étrave ainsi qu'une tonne à eau de 6 m³. La commune envisage de l'acheter ce qui permettra d'avoir deux engins de déneigement ou de débroussaillage sur la commune.

- *Parking Montdenis*
Un parking à Montdenis pour les skieurs était prévu. Mais les terrains envisagés sont sur l'AFP.
De ce fait, le parking ne se sera pas réalisé.

- *Arrosage Fleurs*
Madame Corinne Collombet se pose des questions sur l'efficacité de l'arrosage des fleurs à 17h00 lors des fortes chaleurs.

- *Police municipale*
L'agent de la police municipale est en arrêt maladie depuis plus d'un an.
La commission doit se réunir prochainement afin de statuer sur la suite à donner

- *Agent ASVP*
Afin de combler l'absence de la police municipale, monsieur le maire a la possibilité d'attribuer à un agent technique le statut d'agent ASVP (Agent de sécurité de la voie publique) après formation.

Madame Martine MASSON remercie les présidents d'association pour leurs participations aux différents événements.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h03

Le maire,
François ROVASIO.

Le secrétaire de séance,
Franck LEFEVRE.